



card-security.ch : le paiement sans contact en toute sécurité, nouvelle brochure explicative

Le paiement sans contact revêt une importance toute particulière à l'heure où sévit le coronavirus. Car qui dit paiement sans contact, dit aussi paiement sans virus. Dans le cadre de card-security.ch, la police a publié une nouvelle brochure explicative contenant des conseils utiles pour payer sans contact en toute sécurité.

Zurich, le 23 mars 2020 - Le paiement sans contact permet généralement d'utiliser une carte de débit ou de crédit sans saisir le code NIP pour des achats d'un montant inférieur ou égal à 40 francs suisses. Ce mode de paiement est actuellement très apprécié par de nombreuses personnes. Selon Mark Witschi, chef de la Section Recommandations vaccinales et mesures de lutte de l'OFSP, le virus présent sur l'argent liquide peut survivre jusqu'à 17 jours. Le paiement sans contact permet de limiter considérablement la transmission du virus, assurant ainsi une meilleure protection, notamment des personnes à risque qui ne doivent quitter leur domicile que pour les courses essentielles.

Le paiement sans contact est-il sécurisé ?

Le paiement sans contact est un mode de paiement simple et sécurisé. Toutefois, certaines consignes de prudence doivent être respectées pour éviter un usage frauduleux des cartes de paiement. C'est précisément pour cette raison que la police a publiée une nouvelle brochure, dans le cadre de card-security.ch, qui explique la conduite à tenir pour le paiement sans contact.

Quels sont les points de vigilance lors du paiement sans contact ?

Les quatre ondes radio imprimées sur une carte permettent de savoir si celle-ci est adaptée au paiement sans contact. Elle est également équipée d'une puce. En cas de perte, le voleur peut effectuer plusieurs petites transactions dans un délai très court. Il est donc d'autant plus important que la carte soit toujours conservée en sécurité et qu'elle soit immédiatement bloquée en cas de perte ou de vol.

Autre mesure de précaution recommandée : toujours vérifier le montant affiché sur l'écran au moment du paiement. Un point souvent négligé, surtout pour les petits montants.

Vous trouverez d'autres conseils dans la nouvelle brochure d'information de Card Security à l'adresse card-security.ch

Vous pouvez également vous la procurer auprès de la police.

Pour en savoir plus : card-security.ch

Contact

Chantal Billaud, Cheffe de Service PSC, Prévention Suisse de la Criminalité

Tél. Direct: 031 511 00 09

Courriel : cb@skppsc.ch